

REGLEMENT D'INSCRIPTION ET D'EXPOSITION

- **PUBLIC CONCERNE** : Exposition ouverte aux adultes amateurs et professionnels. Les commerçants ambulants de foires, marchés et salons ne sont pas autorisés à y participer.
- **HORAIRES** :
 - **Accueil des exposants de 5h30 à 8h00**
 - Numéros d'emplacement des exposants communiqués **le jour de la Brocante Vide-grenier**
 - Plaques de numérotation des emplacements clouées au sol et visibles jusqu'à leur ramassage par les organisateurs à partir de 9h00.
 - **Fin de l'exposition à 18h00**
- **EMPLACEMENTS, TARIFS ET DIMENSIONS** :
 - **Emplacements : 3,00 € le mètre linéaire**
 - Amateurs : De 3 à 5 mètres linéaires maximum (profondeur 2,50 mètres)
 - Professionnels : De 5 à 15 mètres linéaires maximum (profondeur 5 mètres)
 - Les véhicules sont interdits sur les emplacements, **sauf pour les professionnels**
- **INSCRIPTIONS** :
 - **Nombre de places limité** : inscriptions closes quand l'espace d'exposition sera complet
 - **Pièces obligatoires à joindre au bulletin d'inscription** :
 - Règlement **par chèque uniquement** (à l'ordre du Comité des Fêtes - Brocante)
 - Particuliers : Photocopie recto-verso carte d'identité OU permis de conduire OU passeport
 - Professionnels : Extrait Kbis de moins de 3 mois OU copie de la carte professionnelle valide
 - **Confirmation de l'inscription par mail ou SMS**
 - **Aucune inscription le jour de la Brocante Vide-grenier, ni par téléphone**
 - En cas d'annulation par l'exposant, l'emplacement sera remboursé **sur justificatif médical ou familial**
- **POUR DES RAISONS DE SECURITE** :
 - Barbecues interdits dans l'enceinte du parc
 - Interdiction de clouer des supports d'exposition dans les arbres
 - Obligation pour les exposants de **s'installer derrière les marquages** de délimitation des emplacements au sol
- **RESPONSABILITE DES EXPOSANTS** :
 - Les exposants sont responsables de leur étalage. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de litiges tels que pertes, vols, casses ou escroqueries
 - Les exposants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents
- **Tout participant non respectueux du règlement d'inscription et d'exposition le jour de la manifestation s'expose à une exclusion.**